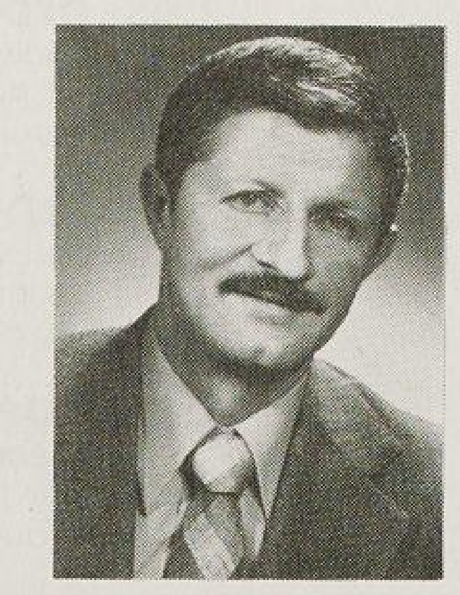
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 JUIN 1981

DÉPARTEMENT DU CANTAL

DEUXIÈME CIRCONSCRIPTION SAINT-FLOUR - MAURIAC



Electrices, Electeurs,

Suppléant de Georges POMPIDOU après les événements de Mai 1968 dont la plupart d'entre vous ont gardé la mémoire... vous m'avez élu en septembre 1969 dès le premier tour, pour lui succéder comme Député de la IIe circonscription du Cantal. En 1973 et 1978, vous me renouveliez votre confiance massivement.

Ces douze années, sous la haute autorité des Présidents POMPIDOU puis Valéry GISCARD D'ESTAING, furent marquées d'abord par une période de croissance continue et de prospérité. Elles ont permis à notre société de marcher à grands pas vers plus de justice et de progrès social. Il faut le reconnaître.

Mais la crise mondiale est apparue. Elle n'a pas épargné notre Pays, freinant cette évolution, provoquant chômage et inflation. Ses effets se sont développés et ont pénétré jusqu'au plus profond de nos campagnes.

Je sais combien les plus touchés d'entre nous en souffrent durement, tels les jeunes à la recherche d'un emploi, pour les avoir rencontrés dans mes permanences et m'être toujours efforcé de leur venir en aide dans la mesure de mes moyens.

"Une politique cohérente et courageuse" selon les propres termes de l'actuel Ministre de l'Economie, avait cependant été mise en place par le Gouvernement qui s'efforçait d'enrayer ce processus. Cela n'a pas suffi et les Français ont marqué le 10 mai, leur volonté de changement en se donnant un Président de la République socialiste.

Si sa légitimité ne doit être contestée, il n'en demeure pas moins **qu'un tel choix met en cause les fondements même de notre société,** pour le cas où le scrutin du 14 juin prochain amènerait à l'Assemblée Nationale, une majorité socialo-communiste et des Ministres Communistes au Gouvernement.

L'équilibre de notre vie politique s'en trouverait rompu. Sans contrepoids, sans garde-fou, s'ouvrirait alors, toute béante, la brèche qui permettrait l'installation d'une société collectiviste et bureaucratique.

Les Français n'ont pas voulu ce bouleversement. C'est pourquoi jamais l'enjeu d'une élection législative n'a été aussi important.

Aussi, les diverses tendances de la Majorité s'étant accordées sur mon nom, j'ai cru de mon devoir de solliciter une dernière fois vos suffrages.

Je vous assure de toute mon énergie et de tout le dévouement dont je suis capable pour la défense des idées et des principes qui ont guidé toute ma vie, avec la disponibilité que je me suis toujours efforcé d'apporter à chacun d'entre vous.

Cette candidature s'inscrit dans la ligne d'action dont je ne me suis jamais départi, à savoir, dans les domaines qui concernent :

L'emploi

La lutte contre le chômage, engagée notamment, à travers les pactes pour l'emploi, nécessite cependant de nouvelles mesures :

— relance du marché intérieur et des investissements,
— allègement des charges sociales et fiscales des entreprises,
— plus grande souplesse dans l'octroi des aides et la délivrance des primes,
— suppression des tracasseries administratives décourageantes,
— c'est par le soutien des entreprises existantes mais aussi les efforts de déconcentration de grandes unités et la recherche d'installations nouvelles, que nous parviendrons à offrir à notre jeunesse le travail et la possibilité de rester au Pays.

Ainsi les salariés pourront percevoir une juste rémunération de leur travail. Ainsi, pourra-t-on dans la concertation, prudemment et par étapes, évoluer vers une amélioration des horaires et du temps de travail.

L'agriculture

Avec mon suppléant et ami, Pierre CHARLANNE, Agriculteur Exploitant lui-même, nous poursuivrons nos efforts en faveur :

— d'une agriculture basée sur l'exploitation familiale, en opposition avec les Offices Fonciers Cantonaux, première étape vers la collectivisation des terres et toute définition de "Quantum" facteur de paupérisation,

— de la politique de montagne dans toutes ses composantes, que nous défendrons ardemment,

— de la maîtrise du foncier, rendu plus accessible aux jeunes par le moyen de la dotation d'installation et un crédit approprié,

— d'une politique de fermeté à Bruxelles et de justes prix à la production, assurant un revenu décent aux femmes et aux hommes qui travaillent dans ce secteur de l'Agriculture, première activité économique du Cantal.

L'économie forestière doit, elle aussi, devenir un élément important de notre activité. Créatrice d'emplois il est urgent de remédier aux difficultés qu'elle éprouve.

Le commerce et l'artisanat

Essentiels à nos communes rurales ainsi qu'à nos moyennes et petites villes, ils doivent être à l'abri des contraintes bureaucratiques, soutenus par une politique d'aide et d'incitation.

Par ailleurs, après avoir adopté des mesures favorables au salaire fiscal de leurs épouses, nous devons poursuivre notre effort dans l'élaboration du statut de conjointe et pour un régime de protection sociale identique à celui des autres catégories socio-professionnelles, notamment en matière de retraite.

Les professions libérales

doivent pouvoir s'exercer en toute liberté, dans la plénitude de leurs droits et dans le respect de leurs valeurs. Il doit être mis fin aux discriminations dont elles sont encore l'objet particulièrement en matière fiscale pour l'Assurance Maladie et la Retraite.

Les fonctionnaires et les agents de collectivités locales

œuvrent au sein des services publics de nos villes et nos campagnes où il est capital que ces services soient maintenus. Leur condition doit être régulièrement améliorée — en particulier pour les plus modestes d'entre eux.

La situation des personnes âgées et des anciens combattants.

nécessite que l'effort de solidarité soit poursuivi en vue de l'amélioration constante de leurs conditions de vie, par la revalorisation régulière de leurs retraites et pensions, et le développement des services d'aide à domicile ou en maison de retraite. Les droits des Anciens d'Algérie doivent être reconnus.

Les handicapés

La loi du 30 juin 1975 a amélioré le sort des Handicapés. Ils doivent rester l'objet de notre sollicitude par l'assouplissement de l'aide spéciale qui leur est allouée et une meilleure réinsertion dans le monde du travail.

La famille

Cellule fondamentale de la société, il devient nécessaire qu'elle soit protégée. Les droits de la femme passent avant tout par la possibilité pour elle de choisir de se consacrer à ses enfants et à son foyer ou d'exercer une activité professionnelle adaptée à sa condition. Le statut de la mère doit être reconnu. Deux mesures s'imposent : — création d'une allocation parentale d'éducation,
— privilégier l'environnement familial : logement, éducation, santé, loisirs, équipements et services

Le désenclavement

Pour des raisons géographiques que les déclarations aussi intempestives soient-elles, ne sauraient modifier, le désenclavement dépend essentiellement de la réalisation de 3 axes principaux :

— A l'EST, la R.N.9 et le C.D. 921 d'intérêt régional,
— A l'OUEST, le C.D. 922 d'intérêt régional,
— Tranversalement, la R.N. 122.

D'immenses travaux sont en chantier. Chacun peut le constater. Ils doivent être poursuivis et le Plan Massif Central sauvegardé.

Parallèlement le département fait un immense effort de remise en état de ses chemins départementaux (plus de huit millions de francs en 1981). Effort accompagné sur les routes d'intérêt régional, par l'Aide du Conseil Régional.

Dans notre Circonscription, l'ensemble des travaux s'effectuent sans retard, malgré quelques difficultés ici ou là dans les acquisitions foncières.

Enfin, deux programmes complémentaires ont été votés par le Conseil Général pour **le déneigement** et la **réparation des dégâts de l'hiver** si importants cette année. S'y est ajoutée une aide substantielle de l'Etat.

Le tourisme

Un plan cohérent de développement du tourisme en milieu rural existe au niveau départemental : points forts et tourisme diffus se sont développés régulièrement. Il sera poursuivi.

L'industrie touristique a bénéficié par ailleurs de mesures importantes. Elles contribuent à aider à un développement toujours accru et à un étalement des périodes touristiques de manière à répondre au dynamisme reconnu de nos hôteliers et restaurateurs.

Cantaliennes, Cantaliens, **notre département a subi en 15 ans plus de transformations qu'en un siècle au préalable.** Il a préservé l'essentiel en matière de maintien de population, d'occupation des sols par ses habitants, d'intégrité d'un site exceptionnellement beau, dans un esprit d'entreprise et d'initiative.

Aussi, pour assurer **le renouveau souhaité dans la sécurité,** j'agirai avec votre soutien à l'Assemblée Nationale : — pour une **économie de progrès,**
— en faveur d'une **société de plein emploi,** de **solidarité** et de **dialogue social,**
— une **société de responsabilité** et de **liberté :** liberté d'expression, liberté d'entreprise, liberté de l'enseignement.

Electrices, Electeurs, le Président de la République a déclaré qu'il gouvernerait avec la Majorité que vous élirez le 14 juin. Vous **refuserez** donc ce **changement brutal** conduisant à une société collectiviste et marxiste. Vous nous donnerez les moyens de faire appliquer cette politique de **progrès** et de **liberté** qui **doit être au service de l'homme.**

Tel est l'enjeu du vote que vous aurez à émettre le 14 juin.

ENSEMBLE NOUS ACCOMPLIRONS DE NOUVEAUX PAS SUR LE CHEMIN DU DEVELOPPEMENT DU CANTAL ET DE NOTRE PAYS.

POUR VOTRE AVENIR ET CELUI DE VOS ENFANTS

Pour que vive le Cantal,
Vive la République,
Vive la France,

VOTEZ MASSIVEMENT DÈS LE PREMIER TOUR

Dr Pierre RAYNAL
DÉPUTÉ SORTANT
Maire de CHAUDES-AIGUES
Président du CONSEIL GÉNÉRAL

Remplaçant éventuel :
Pierre CHARLANNE
Conseiller Général de MAURIAC
Maire de JALEYRAC